



# FOULÉES LONGUYONNAISES

## Règlement de l'Epreuve pour l'Édition 2024

### Article n°1 – Organisateur :

L'organisateur est l'association :

**ASL GYMNASTIQUE LONGUYON**

Adresse : SALLE DES SPORTS AUGUSTE RODRY avenue O'GORMAN **54260 LONGUYON**

Contact : Tél : 07 69 76 69 27

Mail : [asl.gymnastique54260@gmail.com](mailto:asl.gymnastique54260@gmail.com)

### Article n°2 – Définition de l'épreuve :

« **Les foulées Longuyonnaises** » est une Course pédestre qui se déroule sur un circuit forestier.

Elle a lieu le **dimanche 15 décembre 2024** à la salle des sports Auguste Rodry.

Le départ sera donné au niveau de la rue de la Platinière.

Il y a 2 courses au programme :

- La 1<sup>ère</sup> course se déroule sur une distance de **10.62 km** départ à **10h00**
- La 2<sup>ème</sup> course se déroule sur une distance de **6.75 km** départ à **10h00**

Et une marche sur une distance de 6.75km

**Ceux souhaitant s'engager sur 2 courses ne seront classés que dans celle communiquée au moment du retrait du dossard.**

### Article n°3 – Chronométrage :

Le chronométrage de l'épreuve est réalisé par la société :

**CHRONOSTEM** (<https://chronostem.fr/>)

Le système de chronométrage s'effectuera par puces électroniques. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être fixé avec 4 épingles à nourrice sur la poitrine et ne doit être ni porté, ni coupé, ni plié. Il devra être intégralement visible tout le long de la course, sous peine de disqualification.

La puce électronique associée au numéro de dossard permet de détecter et de classer les coureurs sur le point de chronométrage.

Ce chronométrage sera la seule référence officielle.

## Article n°4 – Participation des coureurs :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit les coureurs devront présenter un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide.

**A partir du 1er septembre 2024 nouvelle réglementation sur les certificats médicaux.**

Pour les courses, les participants pourront s'affranchir du Parcours Prévention Santé (PPS) FFA.

**Attestation à télécharger sur la plateforme FFA et à remettre avec l'inscription en ligne>><https://pps.athle.fr/courses>**

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

• D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

- **Les mineurs peuvent courir à condition de compléter sous la responsabilité de leurs parents le document « autorisation parentale » sur Protiming et à joindre à l'inscription.**

Les athlètes étrangers, sont soumis aux mêmes règles.

## Article n°5 – Inscriptions et retrait des dossards :

L'inscription en ligne est possible sur le site internet de notre chronométreur :

<https://chronostem.fr/> ou <https://www.protiming.fr/>

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au **Vendredi 13 Décembre à minuit.**

Une permanence sera ouverte pour le retrait des dossards le **dimanche 15 décembre à partir de 8h et jusqu'à 30min avant le départ** de la course, à la salle des sports Auguste Rodry.

Le montant des inscriptions se définit comme suit :

- Course n°1 -**10,62 km** : En ligne : **7€** (Frais de transaction bancaire **1€** à charge du coureur)
- Course n°2-**6,75 km** : En ligne : **5€** (Frais de transaction bancaire **1€** à charge du coureur)
- Le montant des inscriptions pour la marche **6,750km** est fixé à **3€** (Frais de transaction bancaire **0.8€** à charge du coureur)

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible et ceci tout au long de la course.

Le règlement se fera par un lien internet transmis par mail au coureur l'organisateur après l'inscription. Avec la possibilité de régler plusieurs inscriptions en une seule fois.

**Le retrait des dossards est possible que le jour de la course à partir de 8h.**

Chaque concurrent bénéficie avec son inscription d'un billet de tombola qui correspond à son numéro de dossard. La remise des lots de la Tombola se fait en même temps que la remise des prix **la présence du concurrent est obligatoire pour récupérer son prix.**

En cas de non-participation sans en informer l'organisateur, le remboursement des frais d'inscription ne se fera que sur présentation d'un justificatif.

## Article n°6 – Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article n°7 – Résultats et Récompenses :

Les résultats seront diffusés en live sur : <https://chronostem.fr/resultats-2024/>

❖ Récompenses (Voir le tableau en annexe pour le détail) :

✓ Pour la Course n°1 :

- Les 3 premiers au Scratch seront récompensés
- Les 3 premiers cadets filles et les 3 premiers cadets garçons seront récompensés

✓ Pour la Course n°2 :

- Les 3 premiers au Scratch seront récompensés
- Les 3 premiers cadets filles et les 3 premiers cadets garçons seront récompensés

Le tableau des récompenses est repris en page 4

Les réclamations concernant les informations erronées transmises par chaque concurrent lors de l'inscription en ligne, ne sera pas prise en compte

**La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 15 Décembre dans la Salle RODRY. Les horaires de la remise des récompenses seront annoncés au moment du départ de la course**

## Article n°8 – Engagements :

Chaque concurrent s'engage à :

- Respecter l'environnement et ne rien jeter sur la voie publique
- Signaler à l'arrivée leur abandon
- Porter le dossard devant avec quatre épingles et bien visible durant toute l'épreuve.
- Vérifier avant le départ qu'il dispose bien du numéro de dossard avec une puce à son inscription

## Article n°9 – Sécurité et assistance :

Des signaleurs seront répartis le long du parcours et équipés de téléphone portable

Une équipe de secouristes, confiée par délégation à une association de 1<sup>er</sup> secours dûment agréée par la préfecture, sera présente à l'arrivée et pourra être mobilisée rapidement à différents endroits du circuit.

#### **SOINS MEDICAUX :**

Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

#### **ACCIDENTS :**

Pour chaque épreuve, en cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

### **Article n°10 – Assurance :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Les licenciés FFA par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, ou pour dégradation ou non-respect du milieu environnant.

### **Article n°11 – Conditions sanitaires :**

En fonction de la situation sanitaire, l'organisateur sera amené à modifier les conditions d'accès à la course ou de décaler l'horaire de départ. Si les situations sanitaires sont exceptionnelles, l'organisateur pourrait envisager d'annuler la course.

### **Article n°12 – Droit à l'image :**

Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son.

L'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel que pour les partenaires suivants :

- ✓ La Municipalité de Longuyon
  - ✓ L'ASL GYM de Longuyon
  - ✓ Le Club P.H.A.R.
  - ✓ Le Républicain Lorrain
  - ✓ Tout organisme de presse identifié et habilité à couvrir ce type d'évènement
- Pour ces derniers, l'organisateur annoncera par l'intermédiaire de l'animateur les éventuels organes de presse autorisés

**Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.**

### **Article n°12 – Divers :**

Les concurrents doivent lire et accepter le règlement au moment de l'inscription.

**Pour toutes questions vous pouvez contacter l'organisateur par mail**

**asl.gymnastique54260@gmail.com avec en Objet du mail : FOULEES LONGUYONNAISES 2024.**

## Article n°12 – Tableau des récompenses :

<b>Course n°1</b>		<b>Récompenses</b>		
		<b>10,62km</b>	<b>Départ 10h00</b>	
		1er	2ième	3ième
Cadets Garçons	2008 à 2009			
Cadettes filles	2008 à 2009			
Scratch Hommes				
Scratch femmes				
<b>Course n°2</b>		<b>Récompenses</b>		
		<b>6,75km</b>	<b>Départ 10h00</b>	
		1er	2ième	3ième
Cadets Garçons	2008 à 2009			
Cadettes filles	2008 à 2009			
Scratch Hommes				
Scratch femmes				